Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

MAIRIE DE TANNERON

PHOTO
OBLIGATOIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

BAFA CITOYEN

SESSION *2024*

Dossier à retourner complet
Auprès de Mme ARATA

Au plus tard le 10 avril 2024

COORDONNEES

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : F □ M □

Âge : .....

Date et lieu de naissance :

Adresse : .....

Tél Fixe :

Tél Portable : .....

Email* : .....
* obligatoire. Si vous n'en avez pas, vous devez créer une adresse mail. Cette adresse vous servira lors de la formation.

J'autorise les organisateurs à utiliser mon image : Oui □ Non □

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

SITUATION

□Lycéen (ne)
□ Étudiant (e)
□ Salarié (e)
□ Demandeur d'emploi □

Autre □ : .....

Niveau d'études :.....
à une précédente session : Oui □ Non □ Année :.....

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e) :

Mme, M :.....

Résidant : .....

Tél. Fixe : .....

Tél. Portable : .....

Email : .....

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune* :.....
(*Nom, prénom et date de naissance du jeune)

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise mon enfant à :

- Participer au dispositif « BAFA CITOYEN » tel que défini dans ce dossier ;
- Réaliser des heures « Citoyennes » au sein des services communaux de la commune de Tanneron.

Date :

Signature du responsable ou tuteur
Précédée de la mention « LU et APPROUVE » (en toutes lettres)

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

Questionnaire

Toutes les questions doivent être complétées. Vos réponses doivent être personnelles. Vous ne serez pas retenu pour intégrer le dispositif si le questionnaire n'est pas rempli complétement.

Quelles seront vos disponibilités pour effectuer les heures citoyennes ?
(Elles devront être réalisées avant la formation session générale du BAFA)

□ Les Mercredis
Précisez les jours et les horaires :

□ En après-midi
Précisez les jours et les horaires :

□ Les Vacances scolaires Précisez les périodes :

□ Tout le temps

□ Cela va être difficile, je dois y réfléchir.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

Questionnaire

Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ? ***(Plusieurs choix possibles)***

- □ Pour ensuite financer mes études en obtenant un emploi saisonnier et/ou étudiant
- □ Pour ensuite financer mes loisirs et mes vacances
- □ Pour m'ouvrir une carrière professionnelle
- □ Autre :.....

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif « BAFA CITOYEN » ?

- □ site internet de la ville, Facebook, panneau Pocket
- □ Le bouche-à-oreille
- □ Autre, précisez :.....

Quels types d'activités pourriez-vous proposer en tant qu'animateur ?

Pratiquez-vous un sport ?
Oui □ Non □Si oui lequel : .....

Pratiquez-vous des activités ' *(Plusieurs choix possibles)*
□ Cinéma Musique Lecture Arts plastiques

□Non

Pratiquez-vous une activité bénévole dans le milieu associatif ? □ Oui □ Non
Si oui laquelle : .....

Qu'évoque pour vous le mot « Citoyenneté » ?

Selon vous, qu'est-ce qu'un engagement citoyen ?

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

Dépôt du dossier

Date, signature du candidat	Date, signature et tampon obligatoire de la collectivité

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

□ **Dossier retenu** □ **Dossier refusé**

Appréciation générale :

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

REGLEMENT INTERIEUR

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre à chaque candidat de s'engager dans une aventure collective citoyenne, de découvrir autrement sa commune et de se former pour obtenir la validation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Présentation du BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, du social voire de l'enseignement. Il représente la clé pour évoluer en tant qu'animateur reconnu dans le milieu de l'animation.
Le BAFA n'est pas un diplôme professionnalisant mais il permet aux accueils de loisirs de disposer d'animateurs qualifiés mais non professionnels lors des périodes de forte demande comme les vacances scolaires.

Le « BAFA CITOYEN »

Le projet de « BAFA CITOYEN » a été créé d'une part pour répondre à l'intérêt très fort des jeunes pour le BAFA, le plus souvent non suivi d'une formation à cause d'un coût trop important pour les jeunes et leurs familles.
D'autre part pour permettre à la commune de bénéficier des compétences de jeunes TANNERONNAIS pour encadrer, en tant qu'animateurs, les enfants sur les centres de loisirs dits : Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le dispositif « BAFA CITOYEN » a été mis en place afin d'apporter une aide financière et structurelle aux jeunes motivés par l'obtention de la qualification, en contrepartie d'un réel engagement citoyen. Il concerne la formation théorique et une partie de la formation pratique.
Ce stage donne à l'animateur les bases qu'il doit connaître sur le développement des enfants et le cadre légal d'exercice de l'animation. Il profite de ce premier stage pour se familiariser avec les techniques d'animation.

En contrepartie de l'aide municipale, qui permet au stagiaire de suivre la formation BAFA, le futur animateur doit réaliser 14 jours de stage pratique, des temps de préparation et de régulation au sein d'une des structures de loisirs de la collectivité, à savoir :

- 14 jours durant les grandes vacances au centre de loisirs ;
- 40 heures citoyennes auprès des services de la commune en concertation avec le stagiaire (service technique, urbanisme, environnement, administratif, mais en priorité au sein du service ACM ...).

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions du dispositif d'aide au financement sont les suivantes :

- Avoir minimum 16 ans au moment de la candidature ;
- Résider sur la commune de TANNERON et pouvoir en justifier ;
- Présenter un dossier complet ;
- Posséder un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°2) ;
- Démontrer sa motivation ;
- Satisfaire à l'entretien de motivation avec Les élus et la responsable du service jeunesse et aux critères préétablis de sélection ;
- S'engager par écrit à réaliser le stage pratique de 14 jours en ACM et les heures citoyennes à raison de 40 heures.
- Être inscrit à une session BAFA

DEPOT DE DOSSIER

Le dossier d'inscription devra être déposé à l'accueil de la mairie de TANNERON à l'attention de Madame ARATA au plus tard, **le 10 avril 2024**.
Tout dossier incomplet sera refusé.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le dispositif est ouvert pour cinq stagiaires par session.

Tous les candidats, dont le dossier sera complet, devront passer un entretien avec les élus et la responsable du service jeunesse.

Le choix des bénéficiaires de ce dispositif se fera par une commission d'élus et de techniciens, en fonction de critères préétablis par l'équipe.

LES ENGAGEMENTS

Le stagiaire s'engage à suivre la session théorique du BAFA sur la commune de TANNERON.

Une fois sélectionné, le stagiaire s'engage à aller jusqu'à la fin du projet. Hormis une embauche professionnelle (Contrat à Durée Indéterminée ou Déterminée) sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation de base BAFA. Tout stagiaire qui abandonne en cours de projet ou manque à une activité bénévole ne pourra demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation BAFA. Une convention tripartite sera mise en place entre le stagiaire, la commune et la structure formatrice rappelant les engagements de chacune des parties.

ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Le stagiaire s'engage à réaliser et valider les modules suivants :

- Les 40 heures citoyennes ;
- La session générale de 8 jours ;
- Le stage pratique de 14 jours ;
- La session approfondissement de 6 jours.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

Le stagiaire s'engage à réaliser 14 jours de stage pratique au sein d'un ACM de la Mairie de TANNERON. Ce stage pratique aura lieu si possible durant les vacances :

- **D'été 2024** (mois de juillet et/ou août).

ENGAGEMENTS CITOYENS

En échange du soutien de la commune de TANNERON et de ses partenaires locaux, le stagiaire interviendra en qualité d'animateur bénévole lors de son stage pratique :

- Pour une durée de 14 jours, non rémunérés, lors de la période citée ci-dessus ;
- Pour 40 heures citoyennes sur des temps de préparation et d'animation auprès des services municipaux pour honorer ses heures citoyennes (elles devront être réalisées avant la session générale du Bafa).

Chaque jeune s'engage à avoir un comportement exemplaire sur chaque session de formation : respectueux, ponctuel et participatif.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le stagiaire financera la formation dans sa globalité directement à l'institut de formation dans le cas où il n'honorerait pas ses engagements.
Une convention sera mise en place et signée entre le jeune et la Municipalité. Elle déterminera les modalités d'engagement de chacune des parties et des périodes de stage à effectuer.
La commune remboursera les frais de la formation une fois ses engagements honorés.

Le stagiaire dispose d'une année pour effectuer la formation dans sa totalité.

La Commune se réserve la possibilité de mettre fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements par le candidat. Cette résiliation sans indemnité se matérialisera par l'envoi au stagiaire collaborateur bénévole d'un courrier avec accusé de réception, 15 jours au moins avant la résiliation effective.

Signature du Stagiaire
Précédée de « lu et approuvé »

Signature du responsable légal (si mineur)
Précédée de « lu et approuvé »

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

Pour tous

PIECES A FOURNIR

	Photocopie de la carte d'identité
	1 photo d'identité
	Photocopie d'un justificatif de domicile (quittance, ERDF ou GDF)
	Attestation d'assurance responsabilité civile
	Emploi du temps précisant vos disponibilités
	Le règlement approuvé et signé
	Lettre de motivation pour intégrer le « BAFA CITOYEN »
	Autorisation parentale pour les mineurs

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE

CALENDRIER « BAFA CITOYEN
1ère EDITION ANNEE
2024

Objet	Contenu	Date à retenir	Horaires et lieux
Dépôt du dossier d'inscription BAFA CITOYEN	**Les candidats auront déposé leur dossier complet auprès d'un organisme et auront la preuve de l'inscription**	**Avant le 10 avril 2024**	
Convocation des candidats et entretien de motivation	Les candidats recevront une convocation à l'entretien de motivation. Chaque candidat sera reçu par la responsable du service jeunesse et les élus de la commission qui évalueront leur motivation (durée approximative de l'entretien 30 min).	**Entretien du 30/04/2024 au 15/05/2024**	De 8h30 à 11h00 ou de 13h30 à 16h30 MAIRIE DE TANNERON
Communication des candidats retenus pour le dispositif BAFA CITOYEN	Les candidats retenus et les candidats non retenus recevront un courriel. Les non-retenus	**Réponse aux candidats le 30/05/2024**	
STAGE PRATIQUE avec le centre de loisirs	14 journées, stage pratique obligatoire. Encadrement d'enfants.	**Vacances scolaires été 2024 : à définir**	« Centre de loisirs » TANNERON
Temps de préparation Heures citoyennes	1 journée d'engagement citoyen. Proposition et élaboration d'un planning d'activités en lien avec les projets des services.	**Jours à définir**	Services communaux de la ville

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 083-218301331-20240305-DL2024_07-DE